

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAMBON D'ALBI

Le 7 mars 2022 à 18h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Cambon d'Albi, sous la présidence de :

Monsieur Philippe GRANIER, Maire

Etaient présents : MM. Didier ALBERT, Laurent ALBERICI, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Aline HUC, Sarah LAURENS, Véronique PALAFFRE, Cindy PERLIN-COCQUART, Jean-Paul PRADEL, Jean-Paul RAYSSAC, Magali TERRAL.

Excusés :

Karine BIZOUARD, Franck BONTON, Charlotte CHOLLET-GODARD, Christophe FABRIES, Jean-Marc NESEN

Charlotte CHOLLET-GODARD a donné procuration à Magali TERRAL,
Jean-Marc NESEN a donné procuration à Viviane GAYRAL

a été nommée secrétaire de séance Magali TERRAL,

Nombre de conseillers 19

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Date de la convocation : 03 mars 2022

Date d'affichage : 03 mars 2022

1 - AVANCE SUBVENTION CRECHE « PIROQUETTE ET GALIPETTE »

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2022.

En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2022.

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 11 000 €.

Afin de permettre le versement de la subvention, il est nécessaire de prévoir 11 000 € (8 250 €) sur le budget 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✓ d'autoriser le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant de la subvention attribuée étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations,
- ✓ d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2022 sur le chapitre 65, article 6574,
- ✓ et d'autoriser le Maire (ou l'élu délégué) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2 - AVANCE SUBVENTION VILLAGE DES ENFANTS

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2022.

En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2022.

La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement de 72 000€ versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 6 000 € était le plus adapté.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance de 24 000 € (4 mois à 6 000€). Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2022 sur le chapitre 65, article 6574.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant de la subvention attribuée étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2022 sur le chapitre 65, article 6574,
- et d'autoriser le Maire (ou l'élu délégué) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – AIDE UKRAINE

Le maire propose au conseil municipal l'attribution d'une aide exceptionnelle afin de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires du peuple ukrainien. Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un euro par habitant soit 2 184 € au Comité international de la Croix-Rouge.

Imputation budgétaire

Exercice 2022

Nature 6748 : autres subventions exceptionnelles

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une aide exceptionnelle de 2 184 € au Comité international de la Croix-Rouge.

Philippe GRANIER, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

BIZOUARD Karine

BONTON Franck

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

CHOLLET-GODARD Charlotte

COCQUART Cindy

FABRIES Christophe

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

HUC Aline

LAURENS Sarah

NESEN Jean Marc

PALAFFRE Véronique

PRADEL Jean-Paul

RAYSSAC Jean-Paul

TERRAL Magali